

Nouveaux modes de rémunération, coopération

Un second souffle pour le programme Asalée

Après des mois d'incertitude, une solution financière pourrait permettre de poursuivre l'expérimentation Asalée (pour Action de santé libérale en équipe), dispositif original de coopération médecin-infirmières surtout développé en Poitou-Charentes, Lorraine et Rhône-Alpes.

DEPUIS plus d'un an déjà, les professionnels de santé impliqués dans l'un des 19 dispositifs Asalée savaient que les financements du Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS) s'arrêteraient à la fin de 2011. Dans un pôle Asalée, les infirmières sont salariées et interviennent dans plusieurs cabinets médicaux adhérents : l'objectif est d'améliorer la qualité des soins en déléguant aux infirmières des consultations d'éducation à la santé publique concernant le diabète, l'hypertension artérielle, les facteurs de risques cardio-vasculaires. De-

puis 2004, date de création d'un premier pôle en Poitou-Charentes, plusieurs études, et le dernier rapport de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) daté de janvier 2010, ont démontré que la prise en charge des patients par des dispositifs Asalée, était plus efficiente à moindre coût.

Monter en puissance. En septembre dernier toutefois, le Dr Philippe Marissal, médecin généraliste à Artemare (Ain), qui coordonne l'un de ces pôles, faisait part de son scepticisme quant à la possibilité de poursuivre l'expérimentation. L'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes avait confirmé que les promoteurs d'Asalée devaient trouver de nouvelles aides financières. Or le dossier semble sur la bonne voie, comme l'indique le Dr Marissal qui croit savoir que « le ministère de la Santé ne souhaite pas qu'Asalée s'arrête ».

Et de préciser les perspectives :

« Nous nous sommes orientés vers les nouveaux modes de rémunération (NMR) module 3, un module de coopération et de délégation de tâches, en application de la Loi HPST. »

Confiant dans l'obtention d'un feu vert de la part du ministère, le collègue généraliste de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) de Rhône-Alpes a convié les médecins de la région à une réunion d'information à Lyon, le 28 juin. Objectif : présenter les possibilités de développer le dispositif Asalée dans le cadre des nouveaux modes de rémunération, poursuit le Dr Marissal. Actuellement, deux pôles et demi existent en Rhône-Alpes : Artemare (01), Chambéry-le-Haut (73) et La Motte-Servolex (73). Trois autres sont en projet dans l'Isère. Au total, une vingtaine seraient susceptibles de voir le jour. « Nous essayerons de monter en puissance avec ce qui sera proposé en termes de financement », espère Philippe Marissal.

> CAROLINE FAESCH